



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/12/17

Reçu en Préfecture le : 19/12/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 18 décembre 2017
D-2017/568

Aujourd'hui 18 décembre 2017, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Messieurs Nicolas BRUGERE et Jacques COLOMBIER présents à partir de 16h20

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jérôme SIRI, Monsieur Joël SOLARI, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Sandrine RENO

**Accompagnement des associations sportives
bordelaises. Association Stade Bordelais ASPTT .
Subvention d'équipement. Adoption autorisation**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses dispositifs d'accompagnement au développement de la vie sportive, la Ville de Bordeaux initie et coordonne de nombreuses interventions en direction des clubs sportifs.

Ces clubs sportifs sollicitent la Ville pour une aide financière sur des projets à caractère immobiliers, concernant des aménagements, des mises à niveau d'installations obsolètes ou des travaux portant sur les installations de sécurité dans les structures.

Suite aux exigences formulées par la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité lors de sa visite au Stade Ste Germaine sous bail emphytéotique avec la Ville de Bordeaux, il est indispensable d'effectuer des travaux de mise en conformité sur la tribune de face de ce stade.

Le coût de ces travaux s'élève à 62 612.69 € pour lesquels la Ville souhaite apporter une aide au Stade Bordelais ASPTT à hauteur de 40 000 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-joint,
- verser une subvention de 40 000 €uros à l'association Stade Bordelais dont le montant sera imputé sur les crédits de la ville – opération P0580002 – nature analytique 2146 – compte 20422 – fonction 412

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 décembre 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Arielle PIAZZA



Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association Stade Bordelais ASPTT Participation financière de la ville aux travaux de la tribune du Stade Ste Germaine

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n° en date du reçue en Préfecture de la Gironde le ,
Ci-après dénommée « La Ville »,

D'une part,

Et :

L'association Stade Bordelais ASPTT, représentée par son Président Délégué, Monsieur Laurent BAUDINET, dûment mandaté
Ci-après dénommée « l'Association »,

D'autre part,

ARTICLE 1 – OBJET

Suite aux exigences de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité, des travaux sont à réaliser sur la tribune de Face du Stade Ste Germaine.

Le coût global de ces travaux est de 62 612.69 € TTC.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant à l'article 3 pour un montant plafonné à 40 000 €.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée aux travaux selon le plan de financement annexés aux présentes.

En cas de non-respect de ces dispositions la subvention d'équipement devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention se fera de la manière suivante :

- 20 000 € à la signature de la convention
- 20 000 € à la fin des travaux sur production des factures acquittées et certifiées par le Président Délégué du Stade Bordelais ASPTT

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland - 33045 Bordeaux Cedex
- pour l'association Stade Bordelais ASPTT, 30 rue Virginia – 33200 Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le.
En deux exemplaires.

Pour l'association Stade Bordelais ASPTT
Le Président Délégué,
Laurent BAUDINET

Pour la Ville de Bordeaux
L'Adjointe au Maire,
Arielle PIAZZA